

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

N° 3553 /Huis.

Objet:

R.P.A.30.-

Transmis en retour à Monsieur le Greffier
auprès du Tribunal de Ière Instance à Usumbura
l'assignation à MUNYEZAMU dûment complétée.-

Astrida, le 20 décembre 1950.-
L'Huissier, CH.LEES,

